



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 20 DU 22 SEPTEMBRE 2010

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

**Délégation de signature à Monsieur François VAGANAY
Secrétaire général de l'inspection académique**

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2010

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur François VAGANAY, secrétaire général de l'inspection académique

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la compétence de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, dans les domaines suivants :

- la gestion des personnels appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
- la gestion des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire,
- l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement,
- la scolarité des élèves et la vie scolaire,
- l'enseignement privé.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie GAUDIO, Inspectrice d'Académie adjointe à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ;
- Monsieur Jacques CAILLAUT, Inspecteur d'Académie adjoint à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ;
- Madame Michèle WELTZER, Inspectrice d'Académie adjointe à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale ;
- Monsieur Bernard LANDAS, Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ;

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la compétence de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, dans les domaines suivants :

- l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement,
- la scolarité des élèves et la vie scolaire,
- la notation des enseignants du premier degré.

Article 3 – Sont exclues de ces délégations :

- les mesures relatives à l'implantation des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles ;
- les décisions relatives à la définition des circonscriptions d'inspection du premier degré ;
- les décisions relatives à la répartition des moyens en emplois entre les collèges ;
- les sanctions disciplinaires.

Article 4 – Les dispositions de mon arrêté du 6 octobre 2009 sont abrogées.

Article 5 – Monsieur le Secrétaire Général de l'Inspection Académique du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Délégation de signature aux agents de l'Inspection Académique du Nord

Par arrêté préfectoral en date du 8 septembre 2010

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

1. Décision d'ouverture des cours de langue étrangère dans les écoles élémentaires.
2. Contrôle des subventions versées par les entreprises aux établissements d'enseignement technique et susceptibles de valoir exonération de la taxe d'apprentissage.
3. Rémunération par les collectivités locales de prestations fournies par les agents de l'Etat relevant de leur compétence.
4. Désaffectation des locaux et biens meubles des collèges.
5. Enseignement privé :
 - Liquidation des traitements des maîtres agréés et auxiliaires des établissements sous contrat.
 - Réception des dossiers d'ouverture des établissements privés d'enseignement technique et délivrance du récépissé de déclaration.
 - Réception, instruction des demandes d'avenants pédagogiques et financiers, aux contrats passés avec l'Etat, ainsi que la signature de ces avenants (à l'exception des demandes de nouveaux contrats).

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Monsieur François VAGANAY, secrétaire général, pour l'ensemble de la délégation consentie à Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.
- Monsieur Jacques CAILLAUT, Madame Nathalie GAUDIO, Madame Michèle WELTZER, Inspecteurs d'Académie adjoints, pour l'ensemble de la délégation consentie à Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.
- Monsieur Michel LELONG, Chef de la division de la gestion des personnels, pour ce qui concerne la rubrique reprise sous le n° 5 de la délégation consentie à Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.

Article 2 - Monsieur François VAGANAY, secrétaire général de l'Inspection Académique du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (DIPP) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

TABLE DES MATIERES

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

Délégation de signature à Monsieur François VAGANAY	1
Délégation de signature aux agents de l'inspection académique du Nord	1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord